

ZAC de la Mouillère - Passage piétons sous la voie SNCF - Conventions avec Réseau Ferré de France

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération en date du 8 novembre 2001, le Conseil Municipal a autorisé la construction d'un passage piétons sous la voie SNCF à la Mouillère, destiné à relier le quartier de Bregille au centre-ville. Cet ouvrage fait partie des équipements publics de la ZAC de la Mouillère, à la charge de la Ville de Besançon.

L'ouvrage étant construit, il convient désormais d'établir des conventions entre RFF, propriétaire de l'ouvrage et la Ville de Besançon, afin de définir les modalités d'utilisation et de gestion de cet équipement.

Une première convention définit les conditions d'utilisation du passage souterrain en tant que voie piétonne (durée de 5 ans, tacitement renouvelable, autorisation donnée à titre gratuit).

Une seconde convention définit les conditions d'utilisation de deux canalisations d'assainissement posées sous les voies dans le cadre des travaux de construction du passage souterrain (durée de 5 ans, tacitement renouvelable, autorisation donnée à titre gratuit).

Trois autres conventions définissent les conditions d'installation de divers réseaux (eau pluviale, fibre optique et éclairage public) dans le radier du passage souterrain.

Ces trois dernières conventions mentionnent des redevances annuelles d'occupation du domaine public de RFF :

- pour la canalisation d'eau pluviale : 125,40 €,
- pour les gaines fibres optiques (Réseau Lumière) : 87,78 €,
- pour les gaines d'éclairage public : 121,92 €.

Ces dépenses seront imputées au chapitre 92.824.637.30300.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer les conventions mentionnées dans cette délibération et tout type de convention concernant l'utilisation du domaine public de RFF sur la ZAC de la Mouillère.

«M. Michel LOYAT : Nous avons préparé quelques vues non pas pour allonger bien entendu le débat, mais pour fixer je crois quelques éléments, pour rappeler également l'origine de l'opération qui est sous forme de ZAC. Il s'agit d'une reconversion d'une friche industrielle qui appartenait à RFF, reconversion qui permet de requalifier les rives du Doubs dans le prolongement du parc Micaud, de relier Bregille à la boucle et également de conforter le centre-ville, avec un programme de logements et de tertiaires. Il y a donc là des enjeux importants, une exposition d'ailleurs les a présentés. Une SARL a été créée pour l'aménagement de la ZAC. La Ville et la société d'aménagement de la Mouillère ont signé une convention qui définit les aménagements à la charge de la Ville et ceux à la charge de la SARL. La Ville s'engage à réaliser plusieurs aménagements périphériques à la ZAC et là on peut les décrire : requalification de la rue des Fontenottes, requalification également de l'avenue Droz et de l'avenue de Chardonnet, réalisation d'un passage souterrain reliant la Mouillère au parc Micaud et permettant ainsi de relier le quartier de Bregille et de manière plus générale la rue des Fontenottes à la boucle. A l'intérieur maintenant de la ZAC, il y a des aménagements, aménagements de parking qui seront publics, aménagement du parvis de la gare, des espaces verts et également un passage souterrain sous la voie SNCF, qui permet aux cyclistes et aux piétons de relier Bregille. Les principales caractéristiques de ces aménagements sont la qualité paysagère, les liens inter-quartiers pour les piétons et pour les cyclistes, la requalification de voirie, l'augmentation mesurée, maîtrisée, des parkings publics et cela dans un souci

d'intégration, et également donc un programme consistant de logements et de tertiaires. Je tiens à souligner le succès de la commercialisation pour le programme de logements, un succès qui, je dirais, ne nous a pas surpris, mais qui en revanche a surpris un certain nombre de promoteurs locaux. Je vais passer maintenant la parole à Jean-Claude ROY qui va détailler les aménagements de voirie, ainsi que les aménagements en matière de stationnement.

M. Jean-Claude ROY : Actuellement l'offre de stationnement sur ce secteur est faible, une trentaine de places rue des Fontenottes. C'est une rue qui n'est pas facile, bordée d'arbres, une rue fragile que le conseil de quartier a demandé depuis longtemps de requalifier, et une quarantaine de places en bas, en face de la piscine du SNB, avenue de Chardonnet. Donc ce qui est proposé dans l'aménagement de cette ZAC, c'est de réaliser une soixantaine de places rue des Fontenottes réaménagée, une trentaine de places sur la voie de desserte centrale, une quarantaine de places devant la gare, appelons-la comme ça, sur le parking de la Mouillère, une trentaine de places sur le parking Chardonnet, juste en face du SNB et devant le SNB lui-même, le long de la rue, une quarantaine de places en épi, ce qui porte le total à environ 200 places de stationnement public dans ce quartier. Ce peut être 200 places qui peuvent être attractives pour des gens qui n'ont rien à faire dans ce quartier et se garer en entrée de ville, donc nous avons prévu de faire un stationnement payant avec un équipement simple en horodateurs, stationnement en zone bleue donc qui préserve aussi le stationnement pour les résidents, ceux qui n'auront pas assez de places dans les aménagements de stationnement sous les immeubles-mêmes, stationnement privé. Ce stationnement public vient donc en complément et le tarif zone bleue permet aux résidents d'y avoir accès dans les conditions tarifaires que vous connaissez bien, 1,50 € par jour. Voilà donc rapidement ce qui est prévu au niveau stationnement dans le cadre de cet aménagement de ZAC.

Seront concernés aussi les cheminements piétons et cycles dont Corinne va nous parler.

Mme Corinne TISSIER : Il y a un aménagement mode doux qui est prévu, mais un aménagement au niveau de la rue des Fontenottes qui permettra de rejoindre la rue de Chalezeule d'un côté et de l'autre l'avenue de Chardonnet puis ensuite aller jusque sur les berges du Doubs. Ce sera une liaison inter-quartiers intéressante qui permettra aussi de revoir cette entrée de ville, notamment le fonctionnement du pont Bregille à la demande des cyclistes car c'est un endroit très dangereux. Donc c'est un maillon supplémentaire au niveau du réseau cyclable sur la ville.

M. Jean-Claude ROY : L'accès aux personnes à mobilité réduite a été abordé et traité dans ce dossier sur lequel nous avons travaillé avec Jean-Jacques DEMONET. Les travaux que la Ville engage en 2004 concernent le parking Mouillère et une partie des espaces verts et puis ça a été dit juste avant par Michel, la rue des Fontenottes et le carrefour Port Joint, c'est le requalibrage de la rue et notamment tout ce qui est ouvrage en béton armé.

Mme Corinne TISSIER : Juste une précision, en 2004 est prévu un mur de soutènement rue des Fontenottes qui permettra justement d'installer la piste en contrebas mais les travaux eux-mêmes ne se feront qu'en 2005.

M. Éric ALAUZET : Deux petits points, parce que le quartier de Bregille va être véritablement accroché à la ville par ce souterrain, parce qu'au-delà beaucoup de gens travaillent à Bregille Village et il y a un petit point dur pour rejoindre le chemin du Fort de Bregille et monter directement sur Bregille à pied, on est en train de travailler sur ce point-là. Le conseil de quartier nous fait cette demande depuis longtemps et j'espère qu'on pourra régler ça et du coup il y aura vraiment un lien très très fort et très direct entre le quartier de Bregille et le centre-ville.

Le deuxième point, c'est pour poursuivre, mais de façon très brève, un débat récurrent ici, je me tourne vers Michel, sur l'urbanisme parce que voilà le type de projet qui, pour moi, est vraiment un très bon projet d'un point de vue urbanistique. Je ne me prononce pas sur la qualité architecturale des immeubles ni sur leur hauteur, je me prononce simplement sur le principe où on est là sur de la reconquête de l'espace, espace qui était perdu d'une certaine façon, et une forme de densification à proximité du centre-ville, donc on est vraiment là dans du développement durable.

M. LE MAIRE : C'est de la reconstruction de la ville sur la ville. Je vous remercie. Je crois que c'est une belle opération puisque c'était une vraie friche industrielle, un spectacle désolant. Je dois dire aussi que je suis satisfait de l'engouement qu'il y a pour les logements. Il y a deux ans, lorsque nous sommes arrivés, l'opération a failli capoter, tu t'en souviens Michel, il a fallu négocier très très dur avec RFF pour obtenir un certain nombre de concessions avec Claude MARTINAN à l'époque. On n'avait trouvé personne, ce sont des Dijonnais qui sont venus et maintenant les Bisontins se pressent pour avoir un espace à construire, on s'en félicite et je remercie tout le monde et spécialement d'ailleurs celui qui tient le marqueur laser, Jean-Christophe GAGNAIRE, qui est ingénieur du service Études et Travaux et qui suit spécialement ce dossier. C'est un vrai travail d'équipe entre Corinne, Jean-Jacques, Jean-Claude et Michel LOYAT».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.